

du fait qu'évidemment la HES en Suisse romande s'est ouverte bien avant la HES dans la partie alémanique et qu'elle construisait d'abord des diplômes en 4 ans pour le personnel infirmier qu'il a fallu réduire à 3 ans par la suite. Mais, et c'est bien la question pour laquelle il y a maintenant une certaine urgence, l'année préparatoire se terminera avec la rentrée 2009. Nous devons donc pouvoir trouver une solution et je l'ai toujours dit, nous trouverons la solution parce qu'elle est également nécessaire.

Vous me permettrez cependant de vous donner quelques informations qui me paraissent nécessaires pour comprendre la complexité de l'ensemble du dossier. Tout d'abord nos anciennes Ecoles de degré diplôme se sont transformées en Ecoles de culture générale. Cela concerne Fribourg, le Collège du Sud et le GYB. Fribourg et le Collège du Sud offrent 2 filières. Le choix est fait: c'est le domaine santé et c'est le domaine socio-éducatif. Nous avons d'ailleurs reçu le 14 mars dernier la reconnaissance pour ces certificats d'Ecole de culture générale qui sont désormais valables dans toute la Suisse. Nous avons même pu obtenir, grâce aux dispositions transitoires, une reconnaissance rétroactive au 1^{er} juin 2007 pour l'ensemble des dossiers. Mais nous ne les délivrerons, et c'est important de le dire, que dans les domaines santé et socio-éducatif. Nous ne les délivrerons pas dans d'autres domaines possibles comme la psychologie appliquée, communication et information, musique et théâtre ou art et design. Il s'agit aussi ici d'un choix stratégique que le Conseil d'Etat a fait pour la formation dans ces écoles en particulier.

Si le dossier des maturités spécialisées a pris du retard dans toute la Suisse, et je souhaite indiquer que nous ne prenons pas Fribourg en exemple, mais que nous indiquons Fribourg comme un exemple d'un canton qui a délivré la maturité spécialisée, c'est parce que nous nous sommes rendu compte que les modèles choisis n'étaient effectivement pas souhaitables en tant que tels. Nous voulons pouvoir avoir un modèle qui nous permet d'éviter des doublons ou alors de trouver des synergies avec les formations d'années préparatoires actuellement en cours à la Haute Ecole de santé et à la Haute Ecole pédagogique. Le député Guy-Noël Jelk l'a dit: il ne sera pas possible de maintenir l'année préparatoire dans ces deux Hautes Ecoles et en parallèle une voie autonome dans les écoles du secondaire II. Nous allons mettre en place des synergies, des collaborations et des partenariats pour utiliser au mieux les compétences que les deux écoles ont pu construire au cours des dernières années. Et puis nous devons encore intégrer le cas particulier du Gymnase intercantonal de la Broye qui doit répondre en plus à la réalité de deux cantons.

Trois groupes de travail sont prévus. Un s'est déjà mis au travail, c'est celui pour la maturité spécialisée santé. Nous voulons l'ouvrir pour l'année scolaire 2009–2010 et cela signifie que nous devons déjà prévoir un certain nombre d'éléments au budget 2009. Le groupe chargé de la maturité spécialisée travail social débutera son travail en mai prochain avec l'objectif d'une ouverture de la formation en 2009, en 2010 si nous n'arrivons pas. Nous avons plus de temps dans ce domaine-là parce qu'il n'y a jamais eu d'année prépa-

ratoire dans les Hautes Ecoles spécialisées ni dans les écoles professionnelles supérieures. C'était toujours une année en institution pour les élèves, donc la problématique est différente. Et pour le groupe de travail maturité spécialisée option pédagogique, nous commencerons le travail à l'automne avec pour objectif un début de formation en 2010. Et c'est grâce au rapport de ces groupes de travail que le Conseil d'Etat pourra ensuite définitivement faire ses choix et faire adopter les maturités spécialisées.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion urgente Louis Duc/Michel Losey (gens du voyage)¹

Prise en considération de l'urgence

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Vous m'autoriserez, M. le Président, en préambule, à faire amende honorable auprès des députés Bachmann, Collaud, Haenni, Glardon et Zadory d'avoir omis, bien involontairement je les assure, de les associer aux signataires de cette motion. J'ai une preuve irréfutable de ce que j'avance: M. le docteur Zadory n'est-il pas mon médecin personnel? (*rires!*) J'en assume seul la responsabilité et leur demande de ne pas m'en tenir rigueur. Comme quoi il n'y a pas que des erreurs de jeunesse, mais également de vieillesse et que mes collègues, tout aussi concernés et interpellés par cette situation, acceptent ce mea culpa de ma part.

Vous avez, Mesdames et Messieurs les Députés, le texte de cette motion pour laquelle nous demandons l'urgence. Pourquoi cette urgence? La situation qui prévaut actuellement avec les gens du voyage n'est plus acceptable. Des tensions sont à ce point palpables de la part des deux parties, gens du voyage et propriétaires ou riverains de terrains occupés sans aucun accord préalable, que le pire est à craindre.

D'ailleurs, récemment une caravane de ces gens de passage a été la cible de prédateurs, aujourd'hui, encore inconnus. Ces actes inacceptables sont bien le fait qu'il est urgent d'agir, de calmer le jeu, d'éviter qu'un jour on ait à déplorer un drame, de mettre à disposition des terrains, notamment équipés de sanitaires, avec un règlement adéquat, des redevances fixées, des exigences à respecter. Il ne s'agit en aucune manière de jeter le discrédit sur ces populations qui transitent sur notre territoire et y font halte. Il faut éviter en urgence que la situation se dégrade à un point tel qu'il serait regrettable que des règlements de comptes aux conséquences insoupçonnables soient à déplorer dans le court ou moyen terme, d'où l'urgence que nous sollicitons en invitant chaque député à la voter.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). L'accueil des gens du voyage est de longue date une préoccupation importante des collectivités publiques. J'aimerais tout de même commencer par vous rappeler que les Tziganes

¹ Déposée le 3 avril 2008, BGC p. 402.

sont considérés comme minorité protégée selon les normes du droit international et le Tribunal fédéral a eu l'occasion récemment d'insister sur l'obligation des cantons et communes de tenir compte des besoins spécifiques de cette minorité et de prévoir, dans le cadre de l'aménagement du territoire, des zones et des emplacements appropriés pour servir de résidence à ce groupe de population.

Il n'est bien entendu pas question de remettre en cause la jurisprudence du Tribunal fédéral, mais bien de mettre en œuvre des mesures adéquates afin d'éviter les dégâts collatéraux provoqués par la cohabitation sauvage qui prévaut aujourd'hui. Au fil des ans et au gré des flux de caravanes, différentes régions se sont élevées pour dire leur mécontentement et par la voix de leurs élus ont tenté de se faire entendre du gouvernement, mais sans succès. Malheureusement, d'autres citoyens ont préféré la manière forte pour tenter de chasser leurs indésirables visiteurs. Souvenez-vous des caravanes arrosées de purin en Gruyère ou, pire, des Tziganes pris pour cibles par un citoyen staviaquois excédé, lequel avait préféré le mousqueton à la négociation! En février dernier encore, des caravanes étaient à nouveau prises pour cibles dans la Broye, autant de signaux qui matérialisent la méfiance historique des générations sédentaires envers les nomades. La création d'aires de stationnement permettant de canaliser les gitans vers des endroits précis apparaît comme la solution la plus adaptée pour éviter les stationnements sauvages et les confrontations. De plus, ces aires de stationnement ont fait leurs preuves dans d'autres cantons, sans régler tous les problèmes, il est vrai, mais elles ont largement contribué à diminuer, voire à éliminer les stationnements sauvages! La situation actuelle a montré ses limites depuis longtemps. Elle a eu pour conséquence d'exacerber les problèmes et elle est clairement inadaptée. Ainsi il apparaît judicieux d'affronter le problème, quitte à imposer des solutions qui paraissent les meilleures. Ceci évitera de nous faire dicter la marche à suivre par d'autres, en particulier – et c'est le cas aujourd'hui – par les gens du voyage eux-mêmes.

En disant «oui» au caractère urgent de cette motion, vous contribuerez à donner une réponse rapide et efficace à la problématique de l'accueil et de la place que l'on peut donner aux gens du voyage et à leurs habitudes, ceci dans le respect des règles de vie qui prévalent dans notre population.

Piller Valérie (PS/SP, BR). En 2003, le Grand Conseil acceptait un postulat sur le stationnement des gens du voyage déposé par notre collègue Antoinette Badoud. Au mois de juin 2004, le Conseil d'Etat nous transmettait son rapport sur ce postulat. Il en ressortait que l'aménagement local relève de la compétence communale. Le droit cantonal ne donne pas au canton la possibilité de se substituer à la commune pour planifier l'aménagement communal. Dès lors, le Conseil d'Etat reconnaissait que la planification et l'aménagement d'emplacements permanents et d'aires de transit destinés à des gens du voyage conservent un caractère de nécessité.

Mais, depuis 2004, que s'est-il passé pour améliorer la situation et trouver des solutions qui conviennent à

tout le monde, tant au canton qu'aux communes? En effet, aucun emplacement officiel n'a été mis en place pour le moment et chaque commune doit assumer seule les frais de ces stationnements. Toutes les communes ne sont pas préparées à accueillir les gens du voyage sur leur territoire et je peux le dire en connaissance de cause. Il y a tout juste une semaine qu'une douzaine de caravanes est venue s'installer sur notre commune de Gletterens. Comment agir face à ce problème? Dialoguer, d'après le rapport du Conseil d'Etat, ce qui n'est pas une sinécure! Après quelques renseignements pris auprès de la Police cantonale, nous avons essayé de trouver un terrain d'entente avec ces personnes mais non sans mal. Les négociations ne sont pas aisées.

En l'état, il faut absolument trouver une solution pour l'accueil des gens du voyage, créer une table ronde entre les communes et le gouvernement cantonal, par exemple, afin que cette problématique trouve une issue rapidement. Chacun doit assumer ses responsabilités et l'on pourra avancer dans ce dossier.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra l'urgence de cette motion.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Les difficultés dans les relations entre les nomades et les sédentaires ne datent pas d'aujourd'hui. Les nomades ont de tout temps été considérés comme des envahisseurs mal aimés. Ce que vit aujourd'hui le district de la Broye, d'autres régions l'ont vécu dans le passé. Disons que les Broyards ont la chance de voir leur territoire traversé par l'A1 qui constitue aujourd'hui l'axe principal pour les déplacements nord-sud ou vice-versa.

Les gitans ont la mauvaise habitude d'arriver sans s'annoncer et de repartir généralement avec la même spontanéité, à moins que les pressions soient telles que leur départ soit précipité! Leur présence dérange, leur comportement n'est pas toujours correct. Il est reconnu qu'ils laissent derrière eux maints dégâts, des souillures et des débris qui obligent souvent à des nettoyages qui coûtent très cher. Leur présence peut créer certaines craintes. Le Conseil d'Etat tente depuis plusieurs années, pour ne pas dire des décennies, de trouver des solutions. Il a proposé, pas plus tard qu'à fin 2006, certains emplacements et ceci a provoqué une levée de boucliers.

La population demande qu'un emplacement soit trouvé, mais surtout pas chez soi! Le problème est-il plus urgent aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques années? Je ne le crois pas. C'est un problème récurrent qu'il faudrait pouvoir régler maintenant. Nous savons que le Conseil d'Etat essaye avec les préfets de trouver des solutions et nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre ces investigations et mettre la pression pour trouver, voire imposer, une variante.

Aussi, si le groupe démocrate-chrétien partage le souci des motionnaires sur le fond, certains membres pensent qu'il est temps de montrer que ce Parlement souhaite que ce dossier trouve rapidement une issue. Aussi une faible majorité du groupe démocrate-chrétien votera l'urgence.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je m'exprime en tant que médecin de corps du député Louis Duc!

Je remercie les auteurs de la motion urgente car, malgré l'avis de certains, ce sujet nous préoccupe à longueur d'années. Le problème des aires de repos pour les gens du voyage est un vrai serpent de mer. L'arrivée d'une tribu de caravanes est à chaque fois l'objet d'un branle-bas de combat dans nos cités. Les gens du voyage ont droit à notre respect et à notre hospitalité. Mais, en contrepartie, nous constatons qu'ils parquent là où bon leur semble et pour les remettre à l'ordre c'est toujours une épopée! A chaque séance de négociations, les intervenants, le préfet, la force de police, les autorités communales sont confrontés aux vides juridique et logistique concernant le traitement de la problématique du séjour des Roms dans nos cités.

Nous, autorités locales, sommes obligées à chaque occasion de négocier des heures durant, à n'importe quel moment de la journée ou de la semaine, avec des visiteurs non prévus car les gens du voyage n'annoncent pas leur arrivée, ne demandent pas d'autorisation pour séjourner ni à la préfecture ni aux autorités locales. Et je ne parle pas de leur départ! Nos gens de la voirie ont du pain sur la planche pour rétablir les places occupées. Ce problème est aigu du début de l'année jusqu'en automne. Combien de temps devons-nous encore attendre, nous, autorités locales, pour que le canton et la Confédération nous proposent des solutions de parage acceptables? Même si j'ai été surpris par le fait que les auteurs de cette motion d'urgence ne nous aient pas consultés, nous, élus directement concernés par cette problématique, je salue leur initiative car ils ont le mérite de remettre sur le tapis ce problème politiquement et sentimentalement épineux. Je remercie l'initiateur de cette motion d'avoir glissé l'original de son texte dans le tiroir de mon pupitre – s'il veut le récupérer! Je remercie le Commissaire du Gouvernement de bien vouloir, enfin, emmancher et mener à terme ce problème de l'aire de repos pour les gens du voyage. Les autorités communales ont besoin de savoir où diriger les colonnes de caravanes des gens du voyage. Merci!

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Une fois n'est pas coutume, c'est avec trois casquettes que je vais m'exprimer, M. le Président, et je ne sais pas si on peut faire valoir le temps de 3 x 5 ou 2 x 3 ou 2 pour 3, mais je serai un peu plus long que d'habitude!

Tout d'abord, au nom d'une majorité du groupe libéral-radical, je souhaite relever que nous apprécions l'urgence de cette motion en relation avec l'évolution et les habitudes nouvelles des gens du voyage. Ceux-ci s'installent désormais sur notre canton sans plus aucune pause hivernale. Depuis le début de l'année, on enregistre déjà onze installations de gitans, soit 39 jours de présence dans le canton sur les trois premiers mois, en vous précisant que la moyenne annuelle se monte à 148 journées. Urgence? Il ne faut pas oublier non plus que les autorités policières n'ont plus d'échappatoires pour répondre au coup par coup à l'accueil des gens du voyage. Urgence? Relativisons tout de même car ce dossier fait partie des longs serpents de mer; personne ne me contestera!

Mon autre casquette est celle de président de l'Association des communes fribourgeoises. Elle m'a donné

l'occasion d'approfondir, au sein de la commission cantonale des gens du voyage, la problématique de l'accueil des gitans sur notre territoire dans l'optique de proposer une solution au Conseil d'Etat. Mandatée par le Conseil d'Etat, la Conférence des préfets, qui a constitué cette commission pour les gens du voyage, a déposé le 10 juin 2005 et dans le délai imparti, soit six mois, une vaste étude pluridisciplinaire – elle est ici présente – documentée, abordant en particulier les questions sociales, financières, policières et juridiques liées à cette question. Cette étude a abouti à seize considérations conclusives, concrètes et chiffrées qui ont été soumises au Conseil d'Etat. Le 8 novembre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui a entériné ces conclusions et a décidé de la création d'aires d'accueil. Une nouvelle commission, à laquelle j'ai également participé de manière active, a été mandatée afin de mener les négociations avec les communes concernées et d'entreprendre toutes les démarches en vue de la réalisation de ces aires, en présentant un concept de gestion de ces places. Le délai imparti a été respecté et le rapport a été déposé à la DAEC fin mai 2006. Les préfets, fins connaisseurs de l'accueil des gitans au niveau pratique, ont réalisé un travail remarquable dans le cadre des mandats que le Conseil d'Etat leur a attribués. Cependant, ils n'ont pas eu d'écho car le Conseil d'Etat ne s'est jamais prononcé sur ce dernier rapport, pour autant qu'il ait été saisi par le Directeur en charge du dossier! Frilosité à l'aube des élections cantonales étant donné le caractère délicat du dossier? Les échéances étaient pourtant connues de même que les enjeux!

Enfin, le dossier des gitans ne m'est pas étranger, bien qu'on puisse le penser en découvrant la liste sélective de mes collègues qui ont été associés à la procédure de paraphe. M. Duc, vous l'avez reconnu, vous êtes pardonné par moi-même en tout cas! Contrairement à certains, M. Duc, j'ai déjà «mouillé ma chemise» deux fois depuis le début de l'année pour négocier avec les gens du voyage et il ne s'agit pas de premières expériences! Je les connais aussi bien en tant que syndic qu'en tant qu'agriculteur.

Les communes dans ce canton ont intérêt à trouver une solution et je suis prêt à continuer à collaborer dans cette quête en tant que président des communes fribourgeoises. Le Conseil d'Etat ne contestera pas l'urgence du dossier, compte tenu des échéances brèves qu'il avait imparties à la commission des gens du voyage, aux préfets en particulier, pour rendre leur copie. Mais il serait faux, car inefficace, de bâcher le travail avec une solution à l'emporte-pièce. Le danger est qu'une solution hâtive, occultant les éléments qui gravitent autour de la problématique des gens du voyage, ne pourra pas résoudre la question. Finalement, y a-t-il urgence? Je voudrais répondre «oui» mais avec une solution efficace. Et cette solution existe! Elle est entre les mains du Conseil d'Etat. Il suffit d'en avoir le courage politique.

C'est sur la base de cette considération que le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutient le caractère urgent de la motion.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). En fonction de ce que tous les intervenants ont mentionné, je constate une

chose, c'est que le problème est bien réel. La problématique des aires de stationnement des gens du voyage est lancinante et récurrente. Mon collègue Bachmann l'a dit, c'est un véritable serpent de mer!

Aujourd'hui, cela a été évoqué, le vase est plein. La population est au bord de la crise. Des débordements sont sur le point de jaillir. Il faut aussi savoir pourquoi. La méthode des gens du voyage a changé. Aujourd'hui, ces gens du voyage envoient des éclaireurs pour trouver des places de stationnement non seulement le long des autoroutes, mais également sur tout le territoire qu'il soit privé, communal, public et ceci est nouveau. Ces temps-ci dans la Broye, cela a été évoqué également, des groupuscules stationnent à Lully, à Rueyres-les-Prés, à Gletterens, à Frasses, à Sévaz. Ces nomades ont adopté une nouvelle stratégie qui désespère la population et les autorités car personne ne sait comment réagir face à cette situation. Il n'y a aucun capitaine à bord, c'est le désarroi.

Aujourd'hui, malheureusement, aucune ligne claire n'est encore fixée pour pouvoir canaliser ces personnes sur des sites prévus à cet effet car, non seulement ces gens du voyage s'établissent n'importe où, mais ils agissent n'importe comment. Dernièrement, ces gens se sont établis sur mon territoire communal, et là j'interviens en tant que citoyen, ils ont occupé des chemins de remaniement parcellaires. Ces personnes n'ont pas seulement bloqué l'accès des machines agricoles aux champs, mais ils ont fait des courses poursuite avec leurs voitures, des courses poursuite sur des chemins de 2,5 mètres. Vous savez aussi bien que moi que ces chemins sont beaucoup utilisés par des promeneurs, des familles qui vont prendre l'air dans la nature et c'est un danger grave et constant. D'autre part, en quittant ces lieux, ces personnes, malheureusement, ont laissé sur le chemin des souillures dont on se serait bien passé! M. Godel, vous le savez, il est grand temps de saisir et de prendre le taureau par les cornes (*gros rires!!*) pardon, le taureau par les cornes une fois pour toutes, afin que notre canton puisse mettre en application l'arrêté qui était prévu, comme M. Bachmann l'a relevé, afin que ces aires de stationnement soient aménagées correctement pour pouvoir canaliser ces nomades sur des endroits appropriés. De plus, l'Etat pourra prélever des taxes de séjour et, en cas de non-acceptation et de non-respect de ces normes, la police pourra intervenir avec une légitimité encore plus forte pour canaliser ces gens sur les bons endroits.

Accepter l'urgence de la motion, c'est accepter la pression politique au sein du Conseil d'Etat pour que des mesures se prennent; c'est calmer une population qui, comme je l'ai dit, est au bord du désarroi. C'est ainsi que je vous invite à accepter cette motion.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vous me permettez d'entrée de cause de m'adresser directement à M. le Député Michel Losey pour lui dire que lorsque j'étais paysan, il n'y a pas si longtemps, le seul taureau qui me restait n'avait plus de cornes, il était écorné! Néanmoins, j'admets avec vous qu'il faut empoigner le problème et lorsque vous parlez du courage politique, il est vrai qu'il faut avoir du courage politique et je peux vous assurer que le Conseil d'Etat l'a, ce courage

politique. Les conclusions que vous en tirez sont aussi celles du Conseil d'Etat et du Directeur de l'aménagement du territoire et des constructions. Toutefois, il n'est pas facile de trouver des solutions.

Permettez-moi d'expliquer quelques éléments pour vous démontrer la complexité, sans refaire tout l'historique puisque M. le Député Albert Bachmann, avec ses différentes casquettes, l'a fait. Je précise que l'historique qu'il a fait est parfaitement conforme aux éléments que j'ai en ma possession.

La motion urgente vient principalement, sauf erreur, uniquement des députés broyards et c'est très intéressant de revoir l'histoire, encore une fois sans refaire l'historique. En effet, en examinant les dossiers ou le dossier relativement épais qu'a montré M. le Député Albert Bachmann – on a le même puisqu'il a été fait par une commission dont il faisait partie – j'ai relevé un courrier qui vient de la municipalité de Payerne, qui date de quelques années bien sûr puisque c'était en juin 2001, qui s'adressait au Directeur de la sécurité et de la justice, M. le Conseiller d'Etat Claude Grandjean. Cette lettre disait en substance: «Nous prenons la liberté de vous adresser ces quelques lignes en espérant qu'il vous sera possible de nous rassurer au sujet d'une rumeur relative à l'objet mentionné en titre [Aires de stationnement pour les gens du voyage]. Selon ce bruit, votre Gouvernement [Gouvernement fribourgeois] projetterait la création d'une place de séjour à proximité de la jonction autoroutière de Payerne – et je confirme, les plans sont ici – au lieu-dit «Les Aventuries». Or une telle place, bien que située sur le territoire de votre canton, signifierait, de par sa proximité avec notre ville, que notre ville de Payerne serait nantie d'une deuxième aire de stationnement pour gitanes que nous ne pourrions absolument pas admettre. En plus de la place de stationnement qui existe déjà à Payerne, en Bouley, il est en effet impensable d'en réaliser une seconde dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres». Donc, je vous démontre par là qu'il y avait une volonté déjà à l'époque du Gouvernement fribourgeois. Je vous donne les conclusions du Directeur des travaux publics de l'époque, M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, qui répond: «A la lecture de votre lettre, j'en conclus que vous estimez que les problèmes en lien avec ce type d'emplacement sont réglés pour la Broye et qu'il n'y a donc pas nécessité de chercher de nouvelles solutions. Je prends acte de cet avis.» C'est pour montrer bien sûr! Depuis, quelques années ont passé. Lors des derniers événements, je me suis rendu sur place puisque des propriétaires m'ont appelé. Je suis allé un vendredi soir sur l'aire de l'autoroute à Lully pour me rendre compte de la situation. Il faut admettre, et je le conclus avec vous, que la situation n'est pas satisfaisante.

Par rapport à l'historique qu'a fait M. le Député Albert Bachmann, permettez-moi encore de préciser un élément puisque M. le Préfet Nicolas Deiss, ici présent, avec qui je me suis entretenu ce matin, avait mandat du Conseil d'Etat de poursuivre les discussions, notamment avec la commune de Corpataux. M. Nicolas Deiss m'a confirmé ce matin qu'avec l'Association des communes il a été convenu d'écrire à l'ensemble des communes pour savoir si les communes fribourgeoises sont d'accord de payer une indemnité. Inutile

de vous dire que la majorité, si ce n'est pas la totalité, va conclure en disant que ce n'est pas à elles de payer cette indemnité! Mais enfin, je crois qu'aujourd'hui, il ne faut pas se renvoyer la balle les uns les autres, il faut vraiment trouver une solution. A cet effet, permettez-moi de rappeler quelques éléments importants.

L'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat est tout à fait d'accord de mettre le terrain à disposition et, s'il ne l'a pas, de le financer. Il est prêt aussi à financer les infrastructures pour la réalisation d'une ou de deux places d'accueil dans le canton de Fribourg. Il est prêt aussi à assumer le fonctionnement et l'entretien de ces places d'accueil. Maintenant, il suffit de trouver une place. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je m'adresse à vous, à l'ensemble des députés, en particulier les motionnaires, si vous avez une place aujourd'hui et vous venez me dire où elle se trouve, dans quelle commune que vous êtes parvenus à convaincre, je suis preneur. Et je me déplace aujourd'hui dans la commune concernée pour signer un contrat!

Mais trêve de plaisanteries, il faut savoir que la loi cantonale, la LATeC dit ceci : «Si les communes ne trouvent pas de solution, le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 25ss de la LATeC, peut établir un PAC [plan d'affectation cantonal]». Elle peut le faire. Elle l'a fait pour d'autres choses, notamment pour la SAIDF, pour les zones alluviales ou pour d'autres choses qui ne me viennent pas à l'esprit maintenant. Mais il faut savoir que cela créera, comme cela a été dit ce matin, une levée de boucliers. Vous me direz: «Mais comment faire pour réussir?» Eh bien, moi, je crois que pour réussir il faut vraiment aller dans le sens de ce qu'une députée a dit ce matin, c'est-à-dire d'organiser une table ronde; ce qui avait déjà «été fait» à l'époque par cette commission des gens du voyage. Quand je dis «une table ronde», cela veut dire c'est une discussion entre moi-même ou d'une délégation du Conseil d'Etat et l'Association des communes fribourgeoises pour vraiment convaincre une ou deux communes d'accepter. Parce que le fait de dire qu'il n'y a personne qui veut les accepter a des conséquences sur l'ensemble des communes fribourgeoises. A cet effet, on peut comprendre qu'une commune qui accepterait demande une indemnité. Or, on bute aujourd'hui, je dis «peut-être», sur une indemnité. Est-ce juste qu'on donne une indemnité à une commune ou pas? On pourra en discuter longtemps... En tout état de cause, mettons-nous autour de la table, mettons-nous ensemble pour réussir cette opération, que cette motion soit urgente ou non! Lorsque nous mettrons à l'enquête l'emplacement, il faut bien admettre qu'avec le droit de recours des tiers, la procédure va durer un certain temps et je vous dis très clairement au minimum une année à deux ans dès que nous aurons trouvé l'emplacement parce que, automatiquement, il y aura des oppositions. Mais c'est un challenge que nous devons relever. Je vous dis clairement que je ne pourrai pas le relever seul. J'ai besoin de vous, j'ai besoin de l'Association des communes pour relever ce défi. J'espère et je suis convaincu que vous m'avez entendu et je vous remercie de votre attention.

– Au vote, la prise en considération de l'urgence de cette motion est acceptée par 87 voix contre 6; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Carinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 87.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). Total: 6.

S'est abstenu:

Romanens A. (VE, PS/SP). Total: 1.

Rapport N° 49 sur le postulat N° 286.05 André Schoenenweid/André Magnin (libérons le campus de Pérolles de toute circulation automobile)¹

Discussion

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de ce rapport et je ne vous cache ma réelle déception à la lecture des conclusions du Conseil d'Etat. La situation a été catastrophique pendant trop longtemps et elle est souvent critiquée car le conflit des flux routiers et des piétons était programmé d'avance. Comment peut-on imaginer que cette pénétrante importante de la ville, liaison essentielle avec Marly et le plateau du Mouret, avec plus de

¹ Texte du rapport pp. 454.